

Fiche Action

**CONTROLLER ET ADAPTER LES TEMPS D'ALLUMAGE
3/5**

<u>Objet de l'action</u>	Donner les moyens de contrôler et adapter les temps d'allumage.
<u>Objectif</u>	Maîtriser le moment crépusculaire de l'allumage et de l'extinction de l'éclairage. Economiser 150h/an (quelque soit la programmation) et par armoire de temps d'allumage inutile, soit un gain de 5 % minimum (retour sur investissement de 5 ans pour la commune).
<u>Limite</u>	Sur une armoire neuve, le SDE76 impose la pose d'horloge astronomique pour subventionner le dossier. Sur une armoire non aux normes (absence de départs protégés), le SDE76 impose la mise aux normes simultanée de l'armoire.
<u>Subvention</u>	75 % en 2015 de la fourniture et pose de l'horloge, y compris sur armoire existante. Pas de plafond de dépense.
<u>Nature des prestations subventionnées</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Fourniture et pose de l'horloge sur armoire existante et sur armoire neuve. 2- Nouvelle armoire complète si l'armoire existante ne peut accueillir l'horloge (à justifier). 3- Armoire de commande complète avec horloge astronomique (premier équipement).
	Le Syndicat Départemental d'Énergie réfléchit à la collecte des certificats d'économie d'énergie pour le compte de l'ensemble des adhérents.

SDE 76	Public/vie du service/MDE/fiches MDE/fiche 3_5_contrôler et adapter les temps d'allumage.doc	26/11/2015	1	/	1
--------	----------------------------------------------------------------------------------------------	------------	---	---	---